

31 mars 2017

[LOGIGRAMME D'INTERVENTION SUR LE RISQUE NANO EN ENTREPRISES POUR LES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL-]

1

### En amont de toute action pluridisciplinaire

- 1 espace de discussion à investir : la CMT
- 1 cadre à définir : Projet de service, CPOM, PRST, autre...
- 1 pilote à désigner
- 2 situations à distinguer :
  - o Fabrication ou utilisation intentionnelle de nano (INRS ED 6174)
  - o Procédés techniques dont la mise en œuvre génère des nanos

### Pendant la visite d'entreprise

#### Identifier :

- **les postes à risques** dus à un process émissif (opérations de transfert, échantillonnage, pesée, mise en suspension, incorporation de poudres, formation d'aérosols...) ou usage d'une poudre pulvérulente ou phases de nettoyage entretien maintenance du poste ou de gestion des déchets

- **les expositions** : nature (toxicité du produit chimique), intensité, fréquence, co-exposition chimique ? EPC ? Port d'EPI ?

- **le nombre de salariés potentiellement exposés**

#### Poser des questions :

- Avez-vous inscrit le risque chimique dans le DUER ?
- Connaissez-vous les risques professionnels liés aux nanomatériaux ?
- Utilisez-vous des produits chimiques sous forme nanométrique ?
- Avez-vous un N° de déclaration R-Nano ?

#### Recueillir les données liées aux produits identifiés : déclaration R-Nano, étiquetage, fiche de données de sécurité, fiche technique ...

### Après la visite d'entreprise

- **Analyser** les documents demandés et compléter les données si nécessaire (si doute sur FDS adresser un mail au fournisseur)
- **Confronter au DUER et aux situations d'exposition constatées**
- **Conseiller sur la gestion du risque :**

1/ Risque nano avéré : mesures de l'exposition focalisée sur opérateur pour vérifier l'adéquation EPC et EPI

2/ Risque nano non identifié : évaluation initiale d'une exposition potentielle focalisée sur les sources ou les substances. Quantité émise significative ? Caractère nanoparticulaire ? EPC et EPI à préconiser en fonction des résultats

3/ Pas de risque nano (justification d'une substance micro) : maîtrise du risque chimique classique

1. **Pour l'équipe pluridisciplinaire** : traçabilité des expositions collectives dans la fiche d'entreprise même en cas de doute, **formation/ information** aux risques (employeur, CSE, représentants des salariés, référents santé sécurité), **conseiller** sur EPI/EPC, lien avec d'autres préventeur (OPPBTP...)
2. **Pour les professionnels de santé** : traçabilité de l'exposition individuelle dans le DMST, suivi de **santé** (VIP hors postes à risques particuliers, périodicité à définir, protocole à élaborer, données cliniques et d'entretien à noter même si négatif), **information individuelle** sur les risques nouveaux à priori, **sensibilisation individuelle** sur les moyens de protection, mise en place d'une **veille sanitaire**